

PREMIERE PARTIE : PROCEDURES D'APPEL D'OFFRES

I. AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° OBR/03/S/2024-2025 POUR L'ENTRETIEN ET REPARATION DES GROUPES ELECTROGENES DE L'OBR

Date de Publication : 27/08/2024

Date d'ouverture des offres : 17/09/2024

1. Objet.

L'Office Burundais des Recettes invite, par le présent Appel d'Offres, les soumissionnaires intéressés à présenter leurs offres sous enveloppes fermées pour l'entretien et réparation des groupes électrogènes de l'OBR dont les spécifications et les quantités détaillées se trouvent dans la deuxième partie du présent Dossier d'Appel d'Offres.

2. Financement.

Le Marché est financé à 100% sur les fonds de l'OBR, exercice 2024-2025.

3. Spécification du Marché

La passation du présent Marché sera conduite par Appel d'Offres National Ouvert tel que défini dans le Code des Marchés Publics du Burundi.

4. Allotissement

Le présent marché est constitué d'un seul lot.

5. Délai d'exécution

Le délai d'exécution est fixé à douze (12) mois calendaires, compté à partir de la date d'expiration du contrat en cours pour l'année 2023-2024. Cette date sera précisée dans le nouveau contrat.

6. Conditions de participation

La participation à la concurrence est ouverte à égalité de conditions, à toute personne morale ou physique remplissant les conditions juridiques, les capacités techniques et financières nécessaires à l'exécution de ce marché, conformément à l'article 151 du Code des marchés Publics.

Ne peut participer à l'appel d'offres tout soumissionnaire concerné par l'une des règles d'incapacité énumérée à l'article 161 du Code des Marchés Publics en vigueur au Burundi. Les associations sans but lucratif et les Organisations Non Gouvernementales ne sont pas éligibles pour ce marché.

7. Consultation et acquisition du Dossier d'Appel d'Offres

Le Dossier d'Appel d'Offres pourra être consulté sur le site de l'Office Burundais des Recettes (www.obr.bi), ou être consulté tous les jours ouvrables de 7h 30' à 12 h et de 14 h à 17h 30', heure locale à l'adresse ci-après:

**Secrétariat du Commissariat des Services Généraux de l'OBR,
Immeuble VIRAGO COMPLEX, Quartier Industriel,
Avenue de la Tanzanie, N°936a/A,
B.P 3465 Bujumbura
Tél : 22 28 21 46 ou 22 28 22 16**

Il pourra également être obtenu physiquement au Service des Approvisionnements de l'OBR sur présentation d'un bordereau de versement de cinquante mille Francs Burundais (50.000 BIF) non remboursables, versés sur le compte **N° CC10003** (Sous-compte de Transit des Recettes Non Fiscales) ouvert à la Banque de la République du Burundi.

8. Dépôt et Ouverture des Offres.

Les offres sous enveloppes fermées et rédigées en langue française devront parvenir au Secrétariat du Commissariat des Services Généraux de l'Office

Burundais des Recettes, Immeuble VIRAGO COMPLEX, Quartier Industriel, Avenue de la Tanzanie, N°936a/A, B.P 3465 Bujumbura II, au plus tard le 17/9/2024 à 09 h 30. Elles porteront obligatoirement la mention : **Dossier d'Appel d'Offres National Ouvert No OBR/...../S/2024-2025, à n'ouvrir qu'en séance publique du 17/9...../2024 à 10 h 00.**

L'ouverture des offres aura lieu le 17/9...../2024 à 10 h 00 à l'Immeuble VIRAGO (2^{ème} étage) sise Quartier Industriel, Avenue de la Tanzanie, N°936a/A, B.P 3465 Bujumbura II, Tél : 22282511 en présence des soumissionnaires qui le souhaitent ou de leurs représentants. Les offres déposées après la date et/ou l'heure indiquée feront objet d'irrecevabilité.

NB : L'ouverture se fera en deux étapes. En premier lieu, les offres techniques seront ouvertes et analysées et par après seuls les soumissionnaires dont les offres techniques auront atteint un score minimum de 80% points exigé par le DAO verront leurs offres financières ouvertes et analysées après approbation du PV par la Personne Responsable des Marchés Publics.

9. Délais d'engagement.

Les soumissionnaires restent engagés par leurs offres pendant un délai de quatre-vingt-dix (90) jours calendaires à compter de la date limite de remise des offres.

10. Garantie de soumission

Une garantie bancaire de soumission de quatre cent mille francs burundais (400 000 BIF) est exigée. La Garantie de soumission devra être délivrée par une banque ou une institution bancaire agréée par la Banque de la République du Burundi et être établie suivant le modèle en annexe du présent Dossier d'Appel d'Offres.

11. Visite des groupes électrogènes

Une visite guidée des générateurs faisant objet du présent marché sera organisée le.../.../2024 à 9h 00, à partir de l'immeuble VIRAGO situé tout près du Port de Bujumbura (cela concerne les sites de Bujumbura).

I. REGLEMENT PARTICULIER D'APPEL D'OFFRES

I.1. INSTRUCTIONS AUX SOUMISSIONNAIRES (IS)

A. GENERALITES

Les présentes instructions aux soumissionnaires sont en général conformes aux dispositions du Code des Marchés Publics en vigueur au Burundi.

1. Objet de la soumission

L'objet de cet Appel d'Offres porte sur l'entretien et la réparation des groupes électrogènes dont les spécifications détaillées et les quantités se trouvent dans la deuxième partie du présent Dossier d'Appel d'Offres.

2. Origine des fonds

Les paiements prévus au titre du présent Marché pour lequel cet Appel d'Offres est lancé seront assurés par l'Office Burundais des Recettes, exercice 2024-2025

3. Soumissionnaires admis à concourir

La participation à la concurrence est ouverte à égalité de conditions, aux personnes morales et physiques ayant les capacités juridiques, techniques et financières nécessaires à l'exécution de ce marché, conformément à l'article 151 du Code des marchés Publics.

Ne peut participer à l'appel d'offres tout soumissionnaire concerné par l'une des règles d'incapacité énumérées à l'article et 161 du Code des Marchés publics.

Les soumissionnaires qui n'auront pas fait cette visite pourront le faire à leur convenance et guidés par les techniciens de l'OBR.

Pour les générateurs de l'intérieur du pays, l'OBR accordera une autorisation de visite à tout soumissionnaire qui voudra les visiter et ses techniciens ou les Chefs des bureaux des sites à visiter seront disponibles pour le guider.

12. Renseignements.

Toute demande de renseignements doit parvenir au Maître de l'Ouvrage au plus dix (10) jours calendaires avant l'ouverture des offres.

13. Qualification

Les offres techniques et financières devront être entièrement conformes au Dossier d'Appel d'Offres et l'offre financière la moins disante, pourvu qu'elle ne soit ni sous-estimée, ni surestimé, conformément à l'article 194, alinéa 1. Le pourcentage à appliquer étant de $\pm 10\%$.

Fait à Bujumbura, le 28/08/2024

**LE COMMISSAIRE DES SERVICES GENERAUX ET
PERSONNE RESPONSABLE DES MARCHES PUBLICS**

Gérard SABAMAHORO

